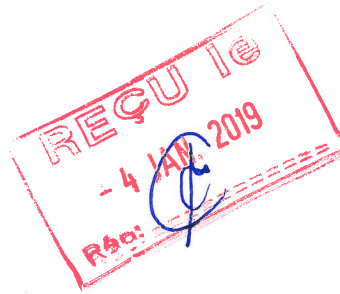


Sherbrooke, le 21 décembre 2018



Madame Brigitte Boisvert
Greffière
Canton d'Orford
2530, chemin du Parc
Orford (Québec) J1X 8R8

Objet : Demandes concernant la route 141- résolution 2018-05-164 et le chemin Alfred Desrochers – résolution 2018-05-165

Madame,

J'ai pris connaissance des résolutions dans lesquelles vous nous adressez les demandes suivantes :

Résolution 2018-05-164

Revoir la section du chemin du Parc (route 141) à partir de l'entrée au Mont Giroux jusqu'à la rue de la Crête afin de :

- réduire la vitesse à 50 km/h;
- interdire le stationnement en bordure de la route.

La section du chemin du parc entre l'entrée au Mont Giroux et la rue de la Crête a déjà été étudiée à la suite d'une demande similaire déposée en 2016. Notre analyse avait conclu que le secteur n'a pas les caractéristiques d'une zone de 50 km/h, mais que la géométrie de la route et l'environnement traversé justifient une vitesse de 70 km/h. Cette nouvelle limite est affichée depuis mars 2017.

Nous avons réévalué le même tronçon de route dans le but d'identifier si de nouveaux éléments ou des modifications qui pourraient inciter les usagers à ralentir naturellement, car le simple fait de modifier la vitesse sur les panneaux n'est pas un moyen efficace pour assurer un changement de comportement des usagers sur la route.

Selon nos données, le débit des véhicules a subi une légère augmentation, le développement d'hébergements touristiques pouvant y avoir contribué en partie. Toutefois, cette hausse n'offre pas à la route 141 les caractéristiques d'urbanisation pour justifier une vitesse de 50 km/h, et ne constitue pas un incitatif au ralentissement.

... verso

Par conséquent, la vitesse affichée actuellement, soit 70 km/h, demeure la vitesse qui est cohérente et représentative des caractéristiques routières du tronçon analysé.

De plus, au niveau du stationnement le long de la route 141, des panneaux d'interdiction de stationnement mis en place au courant de l'année 2018 bonifient la visibilité des rues transversales et des entrées privées, offrant ainsi une meilleure sécurité lors des insertions dans la circulation sur la rue du Parc.

Résolution 2018-05-165

Demande d'intervention sur le chemin Alfred Desrochers concernant la zone de 50 km/h affichée après la jonction avec la route 141 :

- déplacer au nord de la rue des Aulnes le début de la zone de 50km/h;
- améliorer la signalisation de la zone de limite du 50 km/h dans les deux directions, et prévoir des aménagements de réduction de vitesse.

Sur le chemin Alfred Desrochers, le début de la zone de 50 km/h sera déplacé vers le nord d'environ 130 m, soit avant la rue des Aulnes. En même temps, le marquage de la vitesse « 50 km/h » sera ajouté à l'entrée nord de la Municipalité.

À l'extrémité sud du chemin Alfred Desrochers, après la jonction avec la route 141, nous installerons un panneau de rappel de la vitesse de 50 km/h.

Afin de renforcer le respect des vitesses autant sur le chemin du Parc, que sur le chemin Alfred Desrochers, vous pouvez utiliser des radars pédagogiques. Pour augmenter leur efficacité, il est conseillé de faire une rotation de l'équipement entre plusieurs sites. Les radars pédagogiques sont installés et entretenus par la Municipalité, après avoir fait une demande de permission de voirie au Centre de services de Sherbrooke.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Caroline Morel

CM/CC/vg